

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

Code	Nom officiel de la servitude	Actes officiels de la servitude	Service responsable de la servitude
A5	<p>Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduites d'eau potable (Ø 500 et 600 acier) alimentant le réservoir de Béliçon à Rochefort, le château d'eau de l'Eguille à Trizay, l'île d'Oléron et une partie du bassin Marennes-Oléron 	Loi du 4 août 1962 et Décret du 15/02/1984	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales
AC1	<p>Servitudes de protection des Monuments Historiques, classés, inscrits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eglise de l'Assomption - Pont Transbordeur de Martrou (Rochefort sur Mer) - Abbaye de Montierneuf (Saint-Agnant) : pigeonnier - Abbaye de Montierneuf (Saint-Agnant) : porte - Abbaye de Montierneuf (Saint-Agnant) : le logis, les vestiges de la priorale 	<p>Loi du 31 décembre 1913 modifiée – Articles 1 à 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liste de 1840 - AM du 30/04/1976 - DT du 15/06/1951 - DT du 09/08/1941 DT du 13/11/1989 	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine

Code	Nom officiel de la servitude	Actes officiels de la servitude	Service responsable de la servitude
Ar 3	Servitudes concernant les magasins à poudre de l'armée et de la marine - Dépôt de munitions de munitions de la Base Aérienne 721 à Saint-Agnant	Loi du 8 août 1929 - DT du 26/11/1997	Etablissement des Travaux Maritimes de Lorient
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - Périmètre rapproché de la prise d'eau de Biard (Saint-Hippolyte)	Art. L.20 du Code de la Santé Publique - DT du 18/11/1977	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
EL 3	Servitude de halage et de marche-pied. Conservation du domaine public fluvial - La Charente du pont suspendu à la mer	Art. 15, 16 et 28C du Code du domaine Public fluvial et de la Navigation Intérieure - DT du 31/07/1959	Direction Départementale de l'Équipement Service Maritime
EL11	Circulation routière, routes express et déviations d'agglomérations - RD 733, déviation d'agglomération - RD 733, déviation, Viaduc sur la Charente	Art. L.123.1, L.131.1 et L.141.1 du Code de la Voirie Routière - AP du 26/08/1974 - AP du 12/06/1989	Directions des Infrastructures Départementales Et des Affaires Juridiques
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - Lignes de transport et de distribution d'énergie électrique > à 63 kV - Lignes de transport et de distribution d'énergie électrique < à 63 kV	Art 12 modifié de la Loi du 15 juin 1906 modifié - Art 35 de la Loi de finances du 8 avril 1946 - Art 35 de la Loi de finances du 8 avril 1946	EDF
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques - Aérodrome Rochefort-Saint-Agnant	Art L.57 à L.62 du Code des Postes et Télécommunications - DT du 06/10/1993	Etablissement des Travaux Maritimes de Lorient

Code	Nom officiel de la servitude	Actes officiels de la servitude	Service responsable de la servitude
PT1	<p>Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station hertzienne du Central Téléphonique de Rochefort 	<p>Art L.57 à L.62 du Code des Postes et Télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> - DT du 09/06/1989 	<p>France Télécom Direction Régionale (Poitiers)</p>
PT2	<p>Servitudes de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles sur la liaison hertzienne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aérodrome de Rochefort-Saint-Agnant - Liaison troposphérique Rochefort-Saint-Agnant-Nantes-corcoue /.Logne 	<p>Art L.54 à L.56 du Code des Postes et Télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> - DT du 26/10/1993 - DT du 14/02/1996 	<p>Etablissement des Travaux Maritimes de Lorient</p>
PT3	<p>Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ligne téléphonique n° 91 	<p>Art L. 48 alinéa 2 du Code des Postes et Télécommunications</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 05/05/1986 	<p>DRT / PC</p>
T 5	<p>Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aérodrome Rochefort-Saint-Agnant 	<p>Art L. 281.1 du Code de l'Aviation Civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - AM du 25/09/1977 	<p>Etablissement des Travaux Maritimes de Lorient</p>